



L'Association Nationale des Juges de l'Application des Peines organise son prochain colloque sur le thème :

POUR UNE PEINE DE PROBATION

Vendredi 05 décembre 2025
au tribunal judiciaire de Paris

Salle Béquignon-Lagarde (2.13)
Parvis du tribunal judiciaire, 75017 PARIS - Métro Porte de Clichy

Inscription obligatoire. Merci de vous munir d'une pièce d'identité

L'inscription est à réaliser via le site [Helloasso](#) (lien ci-après)

PROGRAMME :

9H **Accueil des participants**

9H30 **Le mot de la présidente**
Céline BERTETTO

9H45 **La peine de probation : état des lieux**
Sarah DINDO, consultante sur les questions de probation et formatrice

10H45 **La peine de probation : où en est-on de la recherche ?**
Elliot LOUAN, Responsable d'Etudes et de Recherches à l'Institut Robert Badinter (Etudes et recherches sur le droit et la justice)

12H **Pause déjeuner**

13H45 **Accueil des participants**

14H La peine de probation : une approche internationale et comparée

*Martine HERZOG-EVANS, professeure en droit privé et sciences criminelles
à l'Université de Reims (en visio-conférence)*

15H00 Table ronde : Quel contenu pour une peine de probation efficace ?

*Sophie DESBRUYERES, CPIP, référente interrégionale méthodologie -
accompagnement - métiers – DISP du Grand Ouest*
*David LAUREOTE, sous-directeur de l'insertion et de la probation à la direction de
l'administration pénitentiaire*
Maud GUILLEMET, avocate au barreau de Marseille

16H30 Clôture des débats et perspectives

Céline BERTETTO

17H30 Assemblée générale de l'ANJAP avec tous les adhérents

18H30 Fin des travaux.

NOTRE COLLOQUE EST OUVERT À TOUS

(magistrats du siège et du parquet, auditeurs, attachés.es de justice, avocats, CPIP, DPIP, étudiants, psychiatres, psychologues, associations...)

L'INSCRIPTION EST GRATUITE MAIS OBLIGATOIRE

ELLE EST A REALISER OBLIGATOIREMENT VIA LE SITE HELLOASSO : [LIEN](#)

(<https://www.helloasso.com/associations/association-nationale-des-juges-de-l-application-des-peines-anjap/evenements/pour-une-peine-de-probation>)

Ce colloque entre dans le programme de formation continue de l'ENM. Les magistrats doivent s'inscrire en parallèle sur le site, notamment pour la prise en charge de leurs frais de déplacement : [Inscription site ENM](#)